



RÈGLEMENT DE SÉLECTION 2024

CHAMPIONNATS D'EUROPE PAR ÉQUIPES SENIORS DAMES

Fédération française de golf

Direction Sportive
68 rue Anatole France
92309 Levallois-Perret
Tél. : 01 41 49 77 40
sportif@ffgolf.org / www.ffgolf.org

PRINCIPE GÉNÉRAL :

Les sélections pour les championnats d'Europe par équipe Seniors dames seront réalisées à partir du Mérite National Amateur et d'un classement spécifique sur 5 épreuves sélectives).

Ce classement spécifique prendra en compte les résultats des joueuses lors des épreuves sélectives selon les modalités indiquées ci-dessous.

La sélection est faite sous l'autorité exclusive de la Commission Stratégique Sportive Nationale, du Directeur Technique National, de son adjoint, et du Capitaine de l'équipe.

La ffgolf se réserve le droit de modifier les clauses de ce règlement de sélection si une ou plusieurs épreuves ne peuvent être disputées du fait de la crise sanitaire ou autre, comme la possibilité d'une sélection sur wild card uniquement.

1. LES ÉPREUVES SÉLECTIVES

Toutes ces épreuves comptent pour l'attribution de points au mérite national amateur.

Dates 2023	Épreuves	Catégories*
6 – 7 avril	Grand Prix Seniors de Sablé-Solesmes (Sélectif Dames uniquement)	P
19 au 21 avril	Internationaux de France Seniors Dames Golf du Grand Saint Emilionnais	3
4 – 5 mai	Grand Prix Seniors du Havre/Octeville	P
18 – 19 mai	Grand Prix Seniors de Strasbourg	P
31 mai – 2 juin	Championnat de France Seniors - Trophée Lally Segard Golf de Granville	3bis

* Catégories :

P : catégorie calculée en fonction de la participation des joueurs, selon le barème précisé en annexe.

La catégorie d'un Grand Prix Sélectif ne pourra pas être supérieure à 5.

2 : si le calcul de la catégorie des épreuves prédéfinies s'avère meilleur, alors ce dernier sera retenu.

2. LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES POINTS DU CLASSEMENT

1 Chaque tournoi possède une catégorie spécifique pour le classement de sélection (qui peut différer de celles attribuées pour les mérites).

2 La joueuse marque les points correspondant à la place qu'elle a obtenue.

Les joueuses étrangères sont incluses dans le classement.

Pour toutes les épreuves sélectives Senior Dames, 50 % des joueuses au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.

Exemple : 15 joueuses participent à un Grand Prix de catégorie 5, seulement les 8 premières marqueront des points.

3 Les points de chaque place sont calculés en application des grilles de points selon la catégorie du tournoi – cf. annexe I.

Partage des points : En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueuses, sauf pour la première place du classement quand un play-off a été organisé.

4 Les forfaits ne sont pas pris en compte pour déterminer la catégorie de l'épreuve.

Le classement sera établi **en additionnant le nombre de points acquis lors des 3 meilleurs résultats (en points) sur les 5 possibles.**

Une joueuse participant à moins de 3 épreuves sera classée sur la base des points obtenus lors des épreuves jouées.

3. LA SÉLECTION : 6 joueuses

La première Senior au Mérite National Amateur de juillet et la première joueuse mathématique du classement des épreuves sélectives (ou la suivante au classement, si celle-ci est sélectionnée par le Mérite National Amateur) seront qualifiées automatiquement.

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur les résultats obtenus aux **Internationaux de France Seniors.**

Au cas où une joueuse ne peut pas être sélectionnée, **pour quelque raison que ce soit, la suivante au classement de sélection** ne sera pas obligatoirement retenue. Elle sera **remplacée par une wild card supplémentaire.**

Les **4** autres joueuses seront qualifiées par wild card selon l'appréciation souveraine du comité de sélection.

À titre indicatif, les critères retenus lors des choix des wild cards seront les suivants :

- Classement au Mérite National Amateur
- Résultats obtenus lors d'épreuves nationales et/ou internationales
- Classement aux épreuves spécifiques, et moyenne de points (minimum 3 épreuves)
- Moyenne de scores
- Palmarès

ANNEXE II

Calcul de la catégorie d'un Grand Prix Seniors

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 8 joueuses pour les dames et 12 joueurs chez les messieurs. Si ces quantités ne sont pas atteintes, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le sélectif.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve. Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaités ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

- **Pour les messieurs**, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

- **Pour les dames**, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Points rapportés par joueur :

→ Index inférieur à -0,4	20	points
→ Index arrondi 0	19	« « « «
→ « « « « « « « 1	18	« « « «
→ « « « « « « « 2	15	« « « «
→ « « « « « « « 3	12	« « « «
→ « « « « « « « 4	09	« « « «
→ « « « « « « « 5	06	« « « «
→ « « « « « « « 6	03	« « « «
→ « « « « « « « 7	01	« « « «

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	Catégorie	Dames
moins de 150 pts	10	moins de 60 pts
de 150 pts à 200 pts	9	de 61 pts à 80 pts
de 201 pts à 250 pts	8	de 81 pts à 100 pts
de 251 pts à 300 pts	7	de 101 pts à 120 pts
de 301 pts à 340 pts	6	de 121 pts à 140 pts
de 341 pts à 380 pts	5	de 141 pts à 160 pts
de 381 pts à 410 pts	4	de 161 pts à 180 pts
de 411 pts à 440 pts	3	de 181 pts à 200 pts
de 441 pts à 470 pts	2	de 201 pts à 220 pts
de 471 pts à 500 pts	1	de 221 pts à 240 pts
plus de 500 pts	0	plus de 240 pts